

## Conditions de participation à l'action "OLED G2 Cashback" du 23.10.2022 au 05.12.2022

L'organisateur de l'action "OLED G2 Cashback" est LG Electronics Deutschland GmbH, succursale de LG Suisse, Riedstrasse 6, 8953 Dietikon (ci-après "le fabricant"). Pour toute question relative à l'action, à joindre via le formulaire de contact sous <https://www.oled-evo-g2-cashback.ch> ou sous [info@oled-evo.ch](mailto:info@oled-evo.ch).

2. en participant à cette action, le participant déclare accepter les présentes conditions de participation.

3) Seules les personnes physiques privées (clients achetant des produits pour leur propre usage) ayant leur domicile principal permanent en Suisse ou au Lichtenstein, âgées de plus de 18 ans au moment de la participation et ayant acheté un appareil en promotion (TV selon la liste des modèles participants, voir chiffre 5) sont **autorisées à participer ("personnes autorisées à participer")**. Les grossistes et les détaillants ne sont pas autorisés à participer, même s'ils agissent au nom de communautés de participants. Sont en outre exclus de la participation à l'action les achats effectués via des plates-formes de vente aux enchères en ligne, les achats d'appareils d'occasion ainsi que de produits B marqués et les achats effectués via des particuliers qui n'agissent pas dans le cadre de leur activité commerciale ou professionnelle indépendante. Sont également exclus de l'action les participants qui ont acheté le produit dans le cadre du programme VIP via la boutique en ligne de LG Electronics ou les participants qui ont déjà bénéficié de remises pour l'achat du produit dans la boutique en ligne LG, par exemple par le biais de codes de bons d'achat. Les achats au prix d'achat normal dans la boutique en ligne de LG Electronics sont toujours autorisés à participer.

Il appartient au fabricant d'autoriser ou, le cas échéant, d'interdire la combinaison de deux actions parallèles dans lesquelles LG Electronics est largement impliqué. L'action ne s'applique qu'aux appareils en stock ou immédiatement disponibles. Chaque ménage ne peut participer à l'action que pour un usage privé et avec un seul appareil en promotion (ou bundle, voir point 5) au maximum.

4) Si un participant s'inscrit avec des données incomplètes et/ou envoie des justificatifs incomplets, il en sera informé par courrier ou par e-mail et aura la possibilité de fournir les justificatifs manquants dans un délai de sept jours. Si cette demande n'est pas satisfaite dans le délai imparti, le droit de participer à l'action et d'être remboursé s'éteint.

5. veuillez noter que le type d'appareil en promotion acheté est déterminant pour la participation et l'obtention du montant du Cashback. Les produits suivants avec leurs codes de modèle et numéros EAN respectifs sont éligibles à la participation ("**appareils en promotion**") :

Code modèle TV	EAN	Montant du cashback
OLED83G29LA.AVS	8806091612083	1 000 CHF
OLED77G29LA.AVS	8806091612281	700 CHF
OLED65G29LA.AVS	8806091619235	500 CHF
OLED55G29LA.AVS	8806091612144	350 CHF

Le code du modèle, le numéro EAN et la désignation du produit participant sont imprimés sur l'emballage de l'appareil. Il est possible de se renseigner auprès du revendeur participant pour savoir s'il s'agit d'un appareil en promotion.

**6. il est de la** responsabilité du participant de s'informer si un commerçant participe à la promotion et si l'appareil acheté est un appareil en promotion.\* Il convient notamment de vérifier si le code modèle de l'appareil concerné correspond au code modèle figurant dans le tableau mentionné au point 5. Cela vaut en particulier pour l'achat d'un appareil en promotion dans le commerce en ligne, où les clients ne peuvent pas s'assurer personnellement, avant la conclusion du contrat d'achat, que l'appareil présente un code de modèle autorisant la participation à la promotion. Les appareils identiques dont le code modèle est différent ne participent pas à cette action. L'action n'est valable qu'en cas d'achat dans la boutique en ligne LG Suisse ou chez l'un des revendeurs agréés livrés par LG Electronics Deutschland GmbH succursale LG Suisse en Suisse et au Liechtenstein.

7. la promotion se déroule du **23/10/2022 à 0h00** au **05/12/2022 à 23h59** ("**période de promotion**"). L'inscription doit être effectuée avant le **06.01.2023, 23:59 heures** sur <https://www.oled-evo-g2-cashback.ch> et le participant doit saisir les informations suivantes :

- **les données personnelles complètes (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et adresse électronique).**
- **Informations sur le compte bancaire (IBAN/BIC) au nom de la personne enregistrante.**
- **Indication du modèle d'action selon le chiffre 5**
- **Indication du numéro de série du dispositif d'action**
- **Copie de la preuve d'achat sur laquelle figurent clairement le produit, le vendeur, l'acheteur, le prix de vente et la date de vente.**
- **Photo de l'étiquette complète du nom du modèle & des numéros de série à l'arrière de l'appareil**

Le fabricant se réserve le droit de demander **des preuves supplémentaires** pour déterminer la légitimité de l'enregistrement. Si le participant n'est pas en mesure de répondre à cette demande dans un délai de 7 jours à compter de la réception de la demande du fabricant, il perd son droit au versement du montant du Cashback.

L'action n'est valable que pour les appareils en promotion en stock ou immédiatement disponibles et dans la limite du budget prévu à cet effet. Le fabricant se réserve le droit de raccourcir la période de l'action si le budget prévu pour l'action est prématurément épuisé. Il est de la responsabilité du participant de s'informer si la période de l'action a été raccourcie ou si le budget est déjà épuisé.

Des informations actualisées sur l'état d'avancement de l'action peuvent être consultées sur <https://www.oled-evo-g2-cashback.ch>.

**8.** pour participer à la promotion, la personne éligible doit acheter l'un des appareils de promotion correspondants (voir point 5) pendant la période de promotion et devenir le propriétaire final de l'appareil.

Le montant du Cashback dépend de l'appareil en promotion acheté pendant la période d'action.

**La date de la facture** ou, en cas d'achat dans le commerce en ligne, **la date de la commande figurant sur la confirmation de commande est** déterminante pour la participation.

**9.** après l'achat de l'appareil en promotion et l'enregistrement valide, la personne autorisée à participer reçoit, en fonction du modèle en promotion acheté, le montant du Cashback **dans un délai de 10 semaines** sur le compte bancaire qu'elle a enregistré.

Un aperçu du montant du cashback dépendant du modèle est disponible dans le tableau du point 5. Si l'action représente un avantage imposable pour le participant, il lui incombe de payer les éventuels impôts dus.

**10.** si le participant reçoit son appareil en promotion après le **05.12.2022. mais avant le 06.01.2023**, il doit tout de même se pré-enregistrer sur la page de la promotion : <https://www.oled-evo-g2-cashback.ch> et saisir la revendication "LATE REGISTRATION" dans le champ Numéro de série. Le fabricant prendra ensuite contact avec le participant et

l'informera des étapes exactes pour la remise ultérieure du numéro de série. Les enregistrements reçus après la fin de la période d'enregistrement (06.01.2023) ne pourront pas être pris en compte.

Les appareils commandés/achetés pendant la période d'action, mais livrés après l'expiration de la période d'enregistrement, peuvent participer à l'action si l'enregistrement a été effectué à temps pendant la période susmentionnée. A l'issue d'un enregistrement incomplet (si le produit n'a pas été livré, il n'est pas possible d'indiquer le numéro de série nécessaire), l'action sera annulée. Après réception de l'appareil, le participant doit finaliser son enregistrement en indiquant le numéro de série).

**11)** Outre les cas mentionnés aux points 7 à 10, le producteur a le droit de mettre fin prématurément à l'action si, pour des raisons techniques et/ou juridiques, le bon déroulement de l'action ne peut être garanti.

**12)** Un seul appareil en promotion peut être revendiqué par participant et par ménage. Est considérée comme un ménage indépendant une unité d'habitation disposant d'une entrée séparée avec sonnette.

**13.** si le contrat d'achat de l'un des appareils en promotion est résilié pour quelque raison que ce soit dans les 6 mois suivant la conclusion du contrat, le droit à recevoir le montant du Cashback s'éteint et le participant doit reverser le montant reçu au fabricant.

**14)** Le fabricant est en droit d'exclure de la participation à l'action les participants soupçonnés d'enfreindre les conditions de participation, de fournir des informations fausses ou frauduleuses, de manipuler l'action ou de participer plus souvent qu'autorisé ou de tenter de le faire. Dans ces cas, le fabricant est en droit d'exiger le remboursement d'un cadeau déjà livré, le cas échéant également a posteriori. Il se réserve le droit de faire valoir ses droits à des dommages et intérêts.

**15.** le producteur n'est responsable que des dommages causés par lui-même, ses représentants légaux ou ses auxiliaires d'exécution, intentionnellement ou par négligence grave, ou par la violation d'obligations essentielles dans le cadre de l'action (dites obligations cardinales). Les obligations essentielles sont celles dont l'exécution est nécessaire pour atteindre l'objectif de l'action. Dans ces cas, la responsabilité est limitée aux dommages prévisibles et typiques. La responsabilité du producteur pour les dommages résultant d'une atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé n'en est pas affectée.

**16.** si une disposition des conditions de participation devient totalement ou partiellement caduque, la validité des autres dispositions n'en est pas affectée. Une disposition invalide doit être remplacée par une disposition compatible avec le droit en vigueur et dont le contenu se rapproche le plus possible de la clause devenue invalide. Il en va de même pour les éventuelles lacunes réglementaires.

**17)** Le droit applicable est celui de la Confédération suisse (Suisse).

#### **Informations sur la protection des données :**

Le traitement des données lors de la participation à l'action est effectué par le fabricant. Vous pouvez contacter le responsable de la protection des données du fabricant à l'adresse [dpo-eu@lge.com](mailto:dpo-eu@lge.com) ou par courrier à notre adresse postale avec la mention "responsable de la protection des données".

Vous avez à tout moment le droit de vous informer sur vos données enregistrées. En outre, si les conditions légales sont remplies, vous avez le droit de rectifier, de bloquer ou de supprimer vos données et de demander la portabilité des données mises à disposition. Vous pouvez à tout moment révoquer votre consentement à l'enregistrement et à l'utilisation des données collectées, avec effet pour l'avenir, à l'adresse suivante : [dpo-eu@lge.com](mailto:dpo-eu@lge.com).

Pour faire valoir vos droits, veuillez vous adresser directement à notre responsable de la protection des données.

Vous pouvez en outre vous adresser à tout moment à une autorité de surveillance pour déposer une plainte.

L'autorité de surveillance compétente pour le fabricant est : Hessischer Landesdatenschutzbeauftragter, Postfach 3163, 65021 Wiesbaden.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de la participation à l'action (prénom et nom, adresse e-mail, coordonnées bancaires, désignation du modèle et numéro de série, date d'achat et prix d'achat ainsi qu'une copie de la facture originale avec la date de facturation) sont collectées, traitées et utilisées uniquement dans le but de réaliser l'action. Le cas échéant, les données sont transmises à des tiers, des prestataires de services intégrés conformément à la protection des données, pour le déroulement de l'action, y compris l'envoi du remboursement. Le traitement des données s'effectue sur la base de votre consentement conformément à l'article 6, paragraphe 1, point a) du RGPD et sur la base de l'article 6, paragraphe 1, point b) du RGPD, étant donné que le traitement des données est nécessaire à la réalisation de l'action.

Une fois l'action terminée, toutes les données enregistrées sont à nouveau supprimées.